



**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MAI 2020**

Service : Pôle pilotage budgétaire et financier

Affaire n° : R2020-2-1-10

Rapporteur :

Commission : Plénière

Date : vendredi 15 mai 2020 à
18h00

Avis autre commission :

Décision :

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal:

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019
Adoption du budget primitif pour l'exercice 2020
Vote des taux d'imposition 2020
Attribution de subvention d'équipement.

Madame, Monsieur,

La crise majeure et inédite à laquelle nous faisons face a modifié non seulement le calendrier, mais également les équilibres budgétaires initialement prévus et présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires le 24 février dernier.

Si les orientations budgétaires présentées à cette occasion sont maintenues dans leur ensemble, qu'il s'agisse du gel de la fiscalité, du choix de renforcer le service public de proximité et de porter un volontarisme en matière d'investissement, le budget intègre également les premiers impacts liés à la crise que la France traverse.

Dans le respect du principe de sincérité budgétaire et en responsabilité, il s'agit en effet d'ajuster les prévisions de recettes, au regard de l'impact économique du confinement, mais également d'intégrer les dépenses que la Ville de Créteil engage dans la lutte contre la pandémie.

A ce jour, ces impacts concernent :

- Une prévision revue à la baisse sur les droits de mutation, la taxe de séjour, les recettes diverses (droits de voirie, taxe sur la publicité extérieure notamment) et les recettes des prestations scolaires et périscolaires ;
- La prise en compte des dépenses liées à l'appui au personnel soignant et aux

- dispositifs de lutte contre le Covid-19 ;
- Une augmentation importante des dépenses de matériel de protection sanitaire de la population et des agents (masques, gel hydro alcoolique, équipements divers des agents) ;
 - L'engagement de mesures d'urgence en faveur des Cristoliens, qu'il s'agisse du choix de ne pas facturer l'ensemble des prestations petite enfance, scolaires et périscolaires pour le mois de mars, ou du renforcement des mesures d'aide portées par le CCAS, qui se traduit par une augmentation de la subvention de la Ville ;
 - Le choix d'engager des mesures pour accompagner le déconfinement, à l'instar du programme de création de pistes cyclables temporaires, visant à mettre en place 6 kilomètres d'itinéraires cyclables sécurisés, d'un seul tenant et sans rupture, depuis la voie Pompadour au Sud vers l'hôpital Henri Mondor et le centre administratif de l'Échat.

A ce jour, l'effet conjugué de l'augmentation des dépenses et des potentielles pertes de recettes liées à la crise en cours se traduisent par une évolution de l'équilibre budgétaire présenté lors du débat d'orientations budgétaires à hauteur de 4 M€. Alors que le désendettement de la collectivité était engagé pour 2020, dans la continuité des exercices précédents, la prise en compte de l'impact de la crise se traduit par un endettement prévisionnel en hausse de près de 2M €.

La prise en compte de cette situation par l'Etat n'est aujourd'hui que partielle, à travers l'engagement de financer une partie des achats de masques, et des réflexions sont en cours au niveau national sur une comptabilisation particulière des impacts budgétaires de la crise sanitaire.

Malgré ce contexte, le choix fort de geler les taux d'imposition pour préserver le pouvoir d'achat des Cristoliens, fortement impacté par la crise, dans la continuité de la stabilité fiscale adoptée depuis 2017, est maintenu.

Par ailleurs, les acteurs associatifs, agissant notamment dans les domaines sanitaire, social et culturel, étant des acteurs majeurs de la solidarité et connaissant des difficultés particulières dans cette période, le choix a été fait de maintenir le haut niveau de subvention prévu. Un accompagnement spécifique des associations a d'ailleurs été mis en place pendant la crise.

Le programme d'investissements ambitieux prévu initialement lors du débat d'orientation budgétaire pourra être réalisé, sachant que ce budget primitif intègre d'ores et déjà des ajustements générés par l'interruption des activités des entreprises de travaux durant la période de confinement. Le niveau d'investissements de l'exercice demeurera conséquent, atteignant près de 16M€. Les projets d'entretien, de requalification et de développement majeurs prévus en faveur du cadre de vie et de l'environnement sont maintenus et participeront au soutien à l'activité économique dans la période.

Ainsi, dans la continuité des orientations de notre municipalité, le budget 2020 financera notamment des actions fortes en faveur du développement durable (opérations d'économies d'énergie et de rénovations thermiques des bâtiments, végétalisation et création de jardins familiaux, piste cyclable...), de la tranquillité et de la sécurité (poursuite du déploiement de la vidéoprotection), du cadre de vie (requalification de la place Giraudoux) ainsi que du développement numérique pour tous. Les aménagements rendus nécessaires par le contexte sanitaire (écoles et crèches notamment) sont également prévus. L'année 2020 sera

également marquée par la réalisation de projets ambitieux et structurants pour la vie des Cristoliens, avec notamment le lancement de la maîtrise d'œuvre du carrefour éducatif du Mont-Mesly afin de favoriser la réussite des jeunes Cristoliens.

Les crédits dédiés à la solidarité et à l'accompagnement de proximité de l'ensemble des publics sont renforcés dans ce budget. Les politiques éducatives, sportives et culturelles de la municipalité seront également maintenues avec le même niveau d'engagement, afin notamment de compenser les impacts sociaux et éducatifs de la période de confinement. Cette année encore, le soutien à la démocratie locale se traduira par un appui fort aux conseils de quartier.

Enfin, les dépenses de personnel seront inscrites également conformément aux orientations budgétaires, le choix de porter un service public fort auprès des Cristoliens étant plus que jamais nécessaire.

Le budget pour 2020 qui vous est présenté traduit ces objectifs et s'élève à 224 907 023,20 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes.

La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2020 à 49 182 233,08 € contre 49 790 718 € en 2019 et se composent notamment des opérations nouvelles de l'exercice 2020 pour 34 937 051 € en dépenses et 47 649 484,77 en recettes.

Les restes à réaliser 2019 s'élèvent, quant à eux, à 5 035 151,81 € en dépenses et à 1 532 748,31 € en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles 2020	34 937 051,00 €	47 649 484,77 €
Résultat de clôture 2019	9 210 030,27 €	
Restes à réaliser 2019	5 035 151,81 €	1 532 748,31 €
TOTAL	49 182 233,08 €	49 182 233,08 €

1 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 34 937 051,00 € en 2020 contre 40 423 465,20 € en 2019 et se décomposent comme suit :

Dépenses nouvelles d'investissement	Montant (en €)
Dépenses directes d'équipement	13 697 051 €
Remboursement du capital de la dette	13 350 000 €
Provisions pour refinancement du programme d'emprunts (ce crédit s'équilibre en dépenses et en recettes) et les remboursements des dépôts de garantie	5 000 000 €
Participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour la Maison de l'Enfance Aimé Césaire	1 520 000 €
Comptabilisation des avances versées aux titulaires des marchés publics	500 000 €
Dépenses d'ordre	870 000 €
TOTAL	34 937 051,00 €

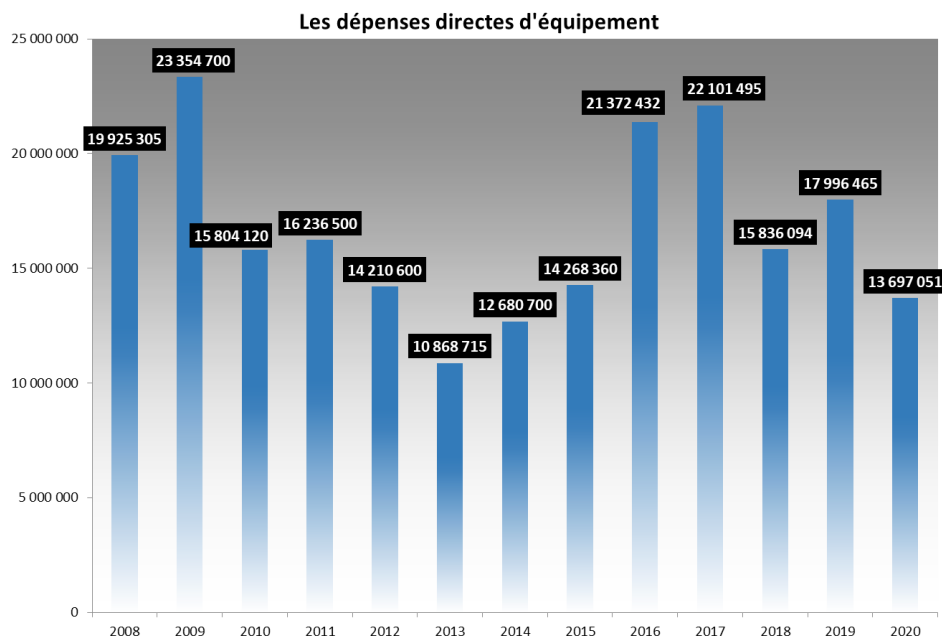
1.1 - Les dépenses directes d'équipement

Les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 13 697 051 € contre 17 996 465 € en 2019.

Ces dépenses demeurent à un niveau élevé signe que la commune maintient sa volonté d'investir pour le développement et l'attractivité de son territoire au travers de projets structurants. Si le contexte actuel de crise a décalé le calendrier opérationnel de certains projets, les opérations majeures prévues dans le rapport d'orientations budgétaires sont maintenues dans leur intégralité.

Outre la poursuite du projet de nouveau programme de renouvellement urbain du Mont-Mesly avec le projet ambitieux de carrefour éducatif, des opérations majeures relatives au cadre de vie (projet de piste cyclable, jardins familiaux) et à la requalification des espaces publics (Place Giraudoux, Dalle Larminat) ainsi qu'à la culture (rénovation du cinéma du Palais) seront menées en 2020.

Au total, ce sont plus de 218 millions d'euros qui ont été investis par la commune en treize exercices avec un programme d'investissement annuel moyen de près de 16,8 millions d'euros.



1.1.1 - Le programme de rénovation urbaine (PRU) (201 934 € pour 2020 contre 798 100 € pour 2019)

Pour 2020, la ville poursuivra le programme de travail engagé depuis 2017 dans le cadre du programme de rénovation du quartier du Mont-Mesly. A ce titre, sont prévus 161 934 € afin de finaliser le travail relatif à la réalisation d'études urbaines demandées par l'ANRU ainsi que 40 000 € pour finaliser les études programmatiques concernant le Carrefour Educatif.

1.1.2 - Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie (5 174 200 € en 2020 contre 7 287 000 € en 2019)

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des crédits de travaux et des dotations en équipement et matériels pour les services opérationnels concernés. Il convient de rappeler que le niveau de dépenses de 2019 prend en compte l'indemnisation de la société SFR suite à la cession du réseau câblé de la commune pour 2 000 000 €.

Plusieurs inscriptions spécifiques peuvent être distinguées :

➤ En matière de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'ouvrages d'art (4 089 200 € en 2020 contre 6 182 000 € en 2019)

Des crédits pour les espaces verts, comprenant notamment, la rénovation complète de l'aire de jeu du Bateau Pirate pour 140 000 €, la poursuite du remplacement des platelages dégradés sur les Bords de Marne pour 75 000 €	443 200,00 €
Rénovation de la place Giraudoux - 1ère phase	800 000,00 €
Divers travaux d'entretien de voirie et de réseaux dans tous les quartiers (défense incendie, reprises de réseaux, réfections, entretien marquages, affaissements, fissures...)	565 000,00 €
La création de jardins familiaux Pointe de l'Île Brise Pain	500 000,00 €
Des crédits pour diverses interventions sur les ouvrages d'arts comprenant notamment 300 000€ pour la finalisation de l'opération de confortement du Canal, 40 000 € pour des travaux de requalification de la Dalle de Larminat et 50 000 € pour la réalisation d'un audit des ouvrages d'art présents sur le territoire	490 000,00 €
Des travaux de la chaussée de la rue des Platrières, de la Villa du Parc et de la rue du Sergent Bobillot	220 000,00 €
Des travaux d'accompagnement de la piste cyclable temporaire avenue du Général De Gaulle	200 000,00 €
Des crédits en matériels et équipements annexes des voiries pour le fonctionnement des services	206 000,00 €
La réfection de la chaussée Rue René Arcos	150 000,00 €
La requalification de l'Avenue du Général de Galieni - 1ère phase	100 000,00 €
Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens	100 000,00 €
Travaux sur l'avenue Pasteur Vallery-Radot : tronçon entre passage sous l'A86 et le Palais des Sports	70 000,00 €
Le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Maison-Alfort pour des travaux de réaménagement de l'entrée de ville sur la rue de Valenton	50 000,00 €
Poursuite du programme de rénovation dans le secteur piétonnier Leclerc	50 000,00 €
Acquisition de mobiliers urbains pour accompagner les programmes de requalification de GPSEA sur l'avenue du Docteur Casalis puis Avenue du Général de Gaulle	30 000,00 €
Requalification de la rue de Bellevue : étude	30 000,00 €
Le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Maison-Alfort pour des travaux de requalification et éclairage sur le cheminement entre RD6 et station "VERT DE MAISON"	40 000,00 €
Le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Bonneuil-sur-Marne pour des travaux de requalification au Passage Lemoine	27 000,00 €
Travaux d'entretien Rue du CAP	18 000,00 €

➤ **En matière d'éclairage public et de signalisation tricolore**
(1 085 000 € en 2020 contre 1 105 000 € en 2019)

Cette année encore, la politique d'éclairage public sera résolument orientée vers les économies d'énergie et la sécurisation. Sont prévues les opérations suivantes :

Des travaux d'économies d'énergie : interventions sur les organes du réseau pour garantir la pérennité de la distribution et moderniser le réseau (remplacement de transformateurs, de lampes énergivores, les boîtes de coupure, entretien divers)	890 000,00 €
Des réparations courantes en matière d'éclairage public et de signalisation tricolore pour remédier aux désordres constatés lors des tournées de vérification	175 000,00 €
Remplacement de matériels de signalisation	20 000,00 €

1.1.3 - Les actions en faveur de la sécurité et de la tranquillité (438 300 € en 2020 contre 700 000 € en 2019)

Conformément aux priorités municipales et dans le cadre du déploiement de la stratégie de sécurité concertée avec la police nationale, un programme d'investissement est dédié aux aménagements et dispositifs de sécurité. Les dispositifs de vidéoprotection sur l'espace public seront confortés (290 000 €) et la modernisation de la sécurisation des parkings communaux (60 000 €) se poursuivra.

1.1.4 - Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal (4 931 984 € en 2020 contre 5 860 915 € en 2019)

Afin d'assurer les meilleures conditions d'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à la maintenance courante, des mises en conformité des divers réseaux, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers sont inscrits à notre budget.

Les crédits budgétaires sont répartis entre les secteurs suivants :

- le secteur scolaire pour 2 235 349 €,
- le secteur sportif pour 1 044 300 €,
- le secteur de la culture pour 986 000 €,
- le secteur social pour 559 000 €,
- le secteur de la jeunesse pour 107 335 €.

➤ **Le secteur scolaire (2 235 349 € en 2020 contre 2 366 000 € en 2019)**

Diverses interventions dans les écoles notamment des travaux de peinture intérieures, de reprise de sols et travaux divers dans les logements de fonction et loges de gardien	426 500,00 €
Acquisition de mobiliers et de matériels divers pour les écoles et les offices de restauration	430 300,00 €
Rénovation thermique de l'Ecole Maternelle Jeu de Paume avec des travaux de remplacement des façades bois et radiateurs	420 000,00 €
Plan de déploiement numérique des écoles	270 000,00 €
Des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée	250 000,00 €
Des travaux sur les espaces extérieurs des cours d'écoles avec notamment la création d'un accès PMR à l'école élémentaire Châteaubirand	235 000,00 €
Plan de rafraîchissement des écoles	70 000,00 €
Travaux de mises aux normes incendie	54 000,00 €
Poursuite de l'opération de renouvellement des installations de rideaux	40 000,00 €
Des travaux de câblage informatique	15 000,00 €
L'acquisition de matériels informatique divers	14 000,00 €
L'acquisition de logiciels pédagogiques numériques à destination des enseignants dans le cadre de l'inclusion numérique	10 549,00 €

➤ **Le secteur sportif (1 044 300 € en 2020 contre 2 159 200 € en 2019)**

Construction de vestiaires plateau d'évolution de la Habette	250 000,00 €
Travaux Palais des Sports : Rénovation complète de la cloison mobile, Etanchéité et peinture , motorisation des tribunes MASTER et Installation d'un espace de stockage	275 000,00 €
Travaux de sécurité,d'entretien et diverses interventions de réfections des installations dans les équipements sportifs	278 000,00 €
Divers matériels pour les équipements sportifs	112 300,00 €
Travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée	71 000,00 €
Travaux dans le centre sportif Casalis : remplacement du sol sportif de la salle de boxe et peinture	50 000,00 €
Subvention d'équipement à l'Union Sportive de Créteil pour participer à hauteur de 50% à l'acquisition d'un tapis de lutte	8 000,00 €

➤ **Le secteur culturel (986 000 € en 2020 contre 356 000 € en 2019)**

Le versement d'une subvention d'équipement pour la construction de l'espace Martin Luther King conformément à la convention conclue en 2018	500 000,00 €
Des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée dont des travaux visant à la création au sein de l'Eglise Saint-Christophe d'un accès pour les personnes à mobilité réduite pour 50 000 € et des études techniques pour un ascenseur de la MJC Club de Créteil pour 20 000 €	155 000,00 €
Le versement d'une subvention d'équipement à la Fondation Notre Dame de Paris pour la reconstruction	100 000,00 €
Des interventions diverses sur les équipements socioculturels dont notamment des travaux de sécurité incendie au théâtre Casalis pour 15 000 €, la création de locaux de stockage pour les produits d'entretien dans les équipements pour 10 000 €, des travaux de peinture au Centre Madeleine Rebérioux pour 10 000 €, des travaux de rénovation du théâtre du Club de Créteil pour 10 000 €	66 000,00 €
Le versement d'une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil visant à l'acquisition de mobiliers	50 000,00 €
Des travaux de rénovation Cinéma du Palais : étude	40 000,00 €
Des travaux de sécurité au Centre Madeleine Rebérioux	20 000,00 €
Transformation de la salle polyvalente à la Maison des quartiers des Bordières	20 000,00 €
Des travaux dans la salle polyvalente et le studio de la MPT de la Haye aux Moines	20 000,00 €
Acquisition de matériels et mobiliers divers	15 000,00 €

➤ **Le secteur social (559 000 € en 2020 contre 504 000 € en 2019)**

Plan de rafraîchissement des crèches communales	200 000,00 €
Des travaux de mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)	100 000,00 €
Des travaux divers dans les équipements de la petite enfance, notamment la création de plafond dans la section des bébés et la mise aux normes incendies pour la crèche Aimé Césaire pour 25 000 €, le remplacement des joints anti-pince doigts de toutes les portes de la crèche ainsi que le remplacement des fenêtres fêlées pour la crèche des Sarrazins pour 16 000€, le réaménagement de la buanderie de la crèche Dolto pour 10 000 €	80 000,00 €
Des crédits destinés à l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements et espaces publics dont l'affectation est déterminée, après avis de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH)	55 000,00 €
Remplacement du sol extérieur à la Mini crèche du Moulin	27 000,00 €
Réfection des peintures dans les 4 sections de la crèche de la Habette	20 000,00 €
Rénovation des réseaux de distribution d'eau de la crèche Dolto	20 000,00 €
Des travaux dans le cadre du programme de rénovation des jeux et l'amélioration des espaces extérieurs des crèches	20 000,00 €
L'acquisition de logiciels dans le cadre de l'inclusion numérique	20 000,00 €
L'acquisition de matériels informatique divers	12 000,00 €
Matériels de mises aux normes et téléphonie	5 000,00 €

➤ **Le secteur jeunesse (107 335 € en 2020 contre 132 515 € en 2019)**

L'achat de matériels et mobiliers	42 335,00 €
Des travaux d'entretien dans les différents bâtiments dont notamment les travaux de peinture et de revêtement de sol dans divers locaux	30 000,00 €
Des travaux dans la salle d'accueil de loisirs de l'école Maternelle Monge	15 000,00 €
Des travaux dans la salle d'accueil de loisirs de l'école élémentaire Lagrange	15 000,00 €
Installation de rideaux dans les maternelles Buttes, la Source et Pascal	5 000,00 €

1.1.5 - Les bâtiments, équipements et matériels assurant notamment le bon fonctionnement des services municipaux (2 575 633 € en 2020 contre 2 930 450 € en 2019)

Ils sont nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population.

➤ **Concernant les travaux relatifs à l'Hôtel de Ville et aux autres bâtiments communaux (806 000 € en 2020 contre 1 170 000 € en 2019)**

Des travaux nécessaires à l'entretien de l'Hôtel de Ville (travaux de rénovation thermique, de sécurisation, de mise en conformité)	418 000,00 €
Travaux sur les divers bâtiments communaux et équipements hors Hôtel de Ville dont 51 k€ pour des travaux d'entretien et de sécurité	266 000,00 €
Un programme de travaux favorisant la maîtrise de la consommation d'énergie	92 000,00 €
Des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée	30 000,00 €

➤ **Concernant la dotation des moyens, l'acquisition de matériels, mobiliers, outillage et véhicules à destination des services** (1 064 382 € en 2020 contre 1 048 450 € en 2019)

L'acquisition de divers matériels spécifiques et fournitures pour les services municipaux dont des matériels de sécurité pour 37 000 € et l'équipement de la régie bâtiment pour 391 000 €	428 000,00 €
Le remplacement, l'acquisition de véhicules et scooter ainsi que du matériels pour le garage municipal	331 000,00 €
L'équipement mobilier et matériel de l'ensemble des services municipaux	305 382,00 €

➤ **Concernant la dotation en matière de développement et inclusion numérique** (705 251 € en 2020 contre 712 000 € en 2019)

Les crédits nécessaires au bon fonctionnement et développement numérique des services	393 451,00 €
L'acquisition de matériels, logiciels et licences supplémentaires dans le cadre de l'inclusion numérique	221 800,00 €
Les crédits dévolus au fibrage et à la mise en réseau	90 000,00 €

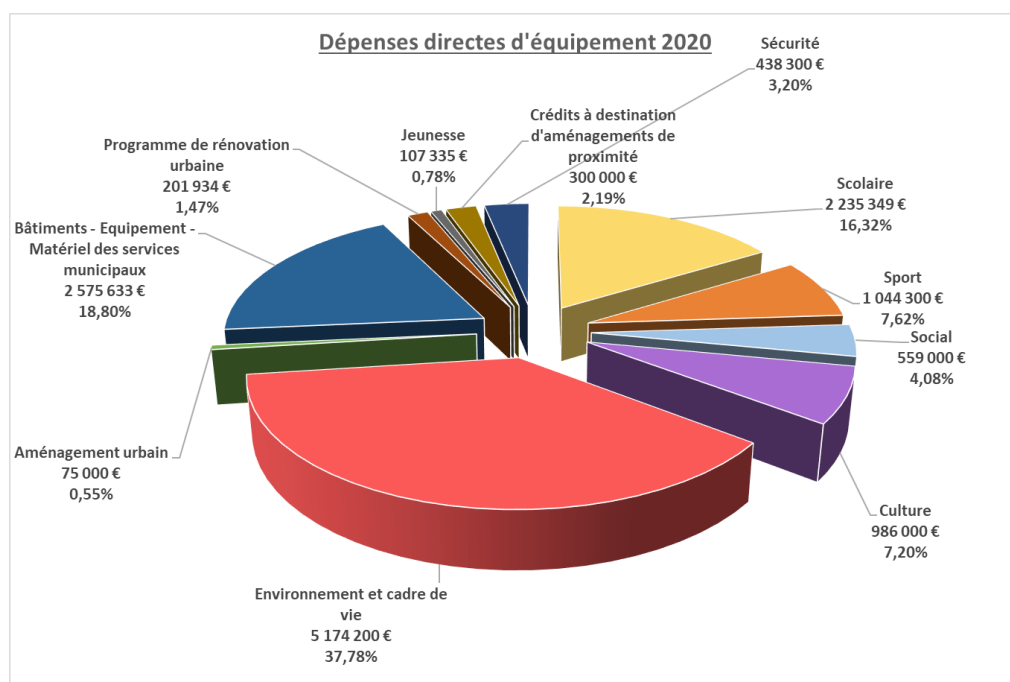
1.1.6 - Des crédits pour des aménagements de proximité (300 000 € comme en 2019)

Les crédits mis à disposition des conseils de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens	300 000,00 €
---	--------------

1.1.7 - Les actions d'aménagement urbain (75 000 € en 2020 contre 120 000 € en 2019)

L'enveloppe de 75 000 € en 2020 est destinée à financer des acquisitions de terrains et des frais de notaires afférents.

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs (13 697 051 €)



1.2 - Les dépenses financières

(19 870 000 € en 2020 contre 21 057 000 € en 2019)

1.2.1 - La participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire

(1 520 000 € en 2020 contre 1 580 000 € en 2019)

Le conseil municipal, dans sa séance du 6 novembre 2006, a adopté le mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire. Celui-ci prévoit que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et qu'elle reçoive pour cela, outre différentes subventions d'investissement, un fonds de concours de Créteil-Habitat-SEMIC, à hauteur du coût net de l'opération. En contrepartie, elle verse à Créteil-Habitat-SEMIC, à compter de 2009 et, ce, jusqu'en 2022, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des deux prêts contractés par Créteil-Habitat-SEMIC. Cette participation s'élève pour 2020 à 1 520 000 €.

1.2.2 - Le remboursement de la dette (13 350 000 € en 2020 contre 14 350 000 € en 2019), les opérations de refinancement (5 000 000 €)

Pour 2020, le remboursement en capital de la dette, hors refinancement, s'élève à 13 350 000 € contre 14 350 000 € en 2019. Le montant du remboursement de la dette est fonction du volume net d'emprunts contractés sur les années passées et du profil d'amortissement des prêts constituant l'encours.

Par ailleurs, il est envisagé de continuer d'explorer les opportunités de marché à même de permettre à la commune de procéder à des opérations de refinancement pour améliorer les conditions financières de notre dette. À ce titre, un montant de 5 000 000 € est prévu. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.3 - La nécessité de comptabiliser les avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit en 2020. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.4 - Les dépenses d'ordre (870 000 € en 2020 comme en 2019)

1.4.1 - Les travaux en régie (200 000 € en 2020 comme en 2019)

Les travaux en régie correspondent aux travaux directement réalisés par les services techniques. Leurs montants se calculent en tenant compte du coût horaire de la main-d'œuvre et des dépenses en fournitures. Ils s'élèvent à 200 000 € en 2020. La contrepartie de cette dépense d'ordre figure en recettes de fonctionnement. Elle neutralise la dépense réelle de fonctionnement pour la transférer en investissement.

1.4.2 - La neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement (600 000 € en 2020 comme en 2019)

Chaque année la ville procède à l'amortissement des subventions d'équipement qu'elle verse à des tiers. Il s'agit d'une dépense obligatoire. Cette opération se traduit par une dépense d'ordre en fonctionnement et une recette d'ordre en investissement constituant ainsi un autofinancement de la section d'investissement. Un décret a donné la possibilité aux communes de neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Ainsi, il est possible pour la commune de corriger un éventuel déséquilibre de la section de fonctionnement en utilisant cette procédure. Cette neutralisation se traduit donc par l'inscription d'une recette d'ordre en section de fonctionnement et d'une dépense d'ordre en section d'investissement.

1.4.3 - Les opérations patrimoniales (70 000 € en 2020 comme en 2019)

Elles visent à constater de façon comptable des évolutions de notre patrimoine, en liaison avec des opérations passées ou en cours, et à régulariser des erreurs d'imputation effectuées lors d'exercices antérieurs.

Elles concernent, pour 2020, le transfert des annonces d'appels d'offres pour travaux, sur des imputations d'immobilisations en cours pour 50 000 €, le transfert des études sur des imputations d'immobilisations en cours pour 20 000 €.

Ces écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement.

2 - Les recettes d'investissement et l'équilibre

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 47 649 484,77 € en 2020 contre 45 344 727,98 € en 2019.

Les recettes nouvelles d'investissement se décomposent comme suit :

2.1 - Les recettes réelles

(37 905 337,65 € en 2020 contre 30 355 279,98 € en 2019)

2.1.1 - Les subventions d'investissement

(1 056 674 € en 2020 contre 474 892 € en 2019)

Elles s'élèvent, en 2020, à 1 056 674 € et se décomposent notamment ainsi :

Subventions d'investissement liées aux programmes de rénovation urbaine	261 424,00 €
- la subvention de l'ANRU au titre de l'aménagement des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS)	150 292,00 €
- la subvention de la Région au titre de l'aménagement des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS)	76 132,00 €
- la subvention de l'ANRU au titre des études transversales (quartier de la HABETTE)	25 000,00 €
- la subvention de la CDC au titre des études transversales (quartier de la HABETTE)	10 000,00 €
Subventions d'investissement de la Région (contrat régional)	341 250,00 €
- la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume	107 917,00 €
- la subvention des travaux de requalification de la place Giraudoux	233 333,00 €
Autres subventions d'investissement et participations	304 000,00 €
- les subventions FIPHFP concernant les études ergonomiques de poste	4 000,00 €
- la participation de Suez concernant les travaux de confortement du CANAL	300 000,00 €
Le produit des amendes de police	150 000,00 €

2.1.2 - Les dotations et participations (pour 2 526 229,88 € en 2020 contre 3 179 125,20 € en 2019)

Elles s'élèvent à 2 526 229,88 € en 2020 et se répartissent de la sorte :

- le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2019 s'élèverait à 2 300 000 €

- la taxe d'aménagement générée par les permis de construire délivrés sur le territoire communal ressortirait à 226 229,88 €.

2.1.3 - Les cessions (1 170 000 € en 2020 contre 3 720 000 € en 2019)

La commune prévoit la réalisation de certaines opérations de cessions en 2020 :

La cession du réseau câblé Numéricable (le solde)	900 000,00 €
La cession d'un local commercial situé au 35 avenue Billote	160 000,00 €
La cession d'un local commercial situé au 22 rue falkirk	100 000,00 €
La cession d'une place de parking	10 000,00 €

2.1.4 - Le recours à l'emprunt (19 940 000 € en 2020 contre 17 560 000 € en 2019)

Des crédits à hauteur de 5 000 000 € sont proposés au titre d'opérations de refinancement. Cette écriture s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

Une fois pris en compte l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement, le besoin de financement résiduel s'élève à 14 940 000 €. Il sera couvert par le recours à l'emprunt.

2.1.5 - L'excédent de fonctionnement capitalisé (12 712 433,77 € en 2020 contre 4 921 262,78 € en 2019)

A l'issue de l'exercice 2019, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 18 734 227,89 €.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2018 et le solde des restes à réaliser, est, quant à lui négatif et s'établit à 12 712 433,77 €.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 12 712 433,77 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

2.1.6 - La nécessité de comptabiliser le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

2.2 - Les recettes d'ordre (9 744 147,12 € en 2020 contre 14 989 448 € en 2019)

Les recettes d'ordre s'élèvent à 9 744 147,12 € et se répartissent ainsi :

- L'amortissement des immobilisations pour 3 167 000 €,
- Le transfert des annonces d'appels d'offres pour les travaux et les études sur les imputations d'immobilisation pour 70 000 €,
- Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement
(6 507 147,12 € en 2020 contre 11 990 448 € en 2019)

La dernière composante de l'autofinancement est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit une inscription de 6 507 147,12 € pour 2020.

Conformément aux orientations évoquées dans le débat d'orientations budgétaires, l'autofinancement volontaire vise à conforter durablement notre situation financière et à s'établir en cohérence avec le niveau d'investissement porté par la commune.

3 - La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée du résultat fait l'objet d'une fiche de calcul transmise au comptable public, afin qu'il en assure la pertinence.

Sur l'exercice 2019 à l'issue de la journée complémentaire, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 18 734 227,89 € conforme au résultat du comptable public.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2019 et le solde des restes à réaliser, est négatif et s'établit à 12 712 433,77 €.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 12 712 433,77 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

Il vous est proposé d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement 2019, après mise en réserve, en recette de fonctionnement pour 2020.

La procédure de reprise anticipée des résultats est résumée dans le tableau suivant :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	18 734 227,89€
Résultat à affecter	18 734 227,89€

Investissement	
Solde d'exécution 2019	- 3 434 015,35€
Résultat antérieur reporté (déficit)	-5 776 014,92€
Solde des restes à réaliser 2019 (report de recettes 1 532 748,31 € / dépenses 5 035 151,81 €)	-3 502 403,50€
Résultat d'investissement (besoin de financement)	- 12 712 433,77€
Montant de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement	+12 712 433,77€
Excédent de fonctionnement disponible	6 021 794,12€
Montant total de la reprise anticipée	6 021 794,12€

Il convient de rappeler que le virement de section n'est pas exécuté et n'est pas intégré dans le calcul du résultat, ce qui crée mécaniquement un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

4 - Les reports

4.1 - Les reports de dépenses pour 5 035 151,81 € en 2020 contre 3 591 237,88 € en 2019

Les crédits d'investissement reportés de 2019 sur 2020 concernent, d'une part, des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et, d'autre part, des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques.

Ils portent sur un montant total de 5 035 151,81 € et concernent notamment :

Travaux d'aménagement de voirie (notamment des travaux d'entretien en cours pour 262 124 €, des travaux dans le cadre du contrat régional pour 104 816 €...)	898 221,80 €
Travaux d'aménagement et d'entretien de l'hôtel de ville et des différents bâtiments communaux (notamment des travaux en cours dans des bâtiments administratifs communaux pour 257 848 €, au sein de l'hôtel de ville et des relais Mairie pour 119 149 €, des travaux de rénovation en cours à la Maison des Associations pour 56 302 €...)	640 437,59 €
Travaux et équipements dans les écoles, les cours d'école et les restaurants scolaires (notamment divers travaux en cours dans les groupes scolaires pour 226 714 €, les travaux concernant les fenêtres et menuiseries à l'école HUGO élémentaire pour 65 469 € ...)	557 299,37 €
Travaux et matériels dans les équipements sportifs (des travaux en cours dans les gymnases pour 191 073,06 €, les travaux en cours au sein du gymnase de l'école Jeu de Paume pour 141 489,07 €...)	517 704,16 €
Travaux de confortement du CANAL	416 183,84 €
Travaux dans le cadre du PRU	329 414,12 €
L'achat de véhicules et matériel du garage	379 508,88 €
Finalisation du programme d'aménagements de sécurité	310 968,00 €
Travaux dans le secteur social (notamment la Mini crèche de la Habette pour 64 896 €, des travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées pour 82 691 €)	191 425,77 €
Les crédits liés à l'achat de matériels de vidéoprotection et autres matériels	142 829,15 €
Les frais d'acquisition de terrains et de voirie	106 972,78 €
Les crédits liés au parc automobile, aux ouvrages d'art et au PRU Mont-Mesly	103 400,67 €
Travaux et équipements dans les équipements socioculturels et autres espaces dédiés à la Culture	100 977,03 €
Les crédits liés aux travaux en faveur des espaces verts	96 246,83 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, outillage, mobilier	89 845,14 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, licences informatiques	77 623,22 €
Le programme d'entretien et de travaux sur l'éclairage public et la signalisation tricolore	69 055,64 €
Travaux Pour le service informatique	7 037,82 €

4.2 - Les reports de recettes pour 1 532 748,31 € en 2020 contre 4 445 990,02 € en 2019

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 1 532 748,31 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marchés publics.

Subventions d'investissement liées aux programmes de rénovation urbaine	110 962,00 €
- les subventions de l'ANRU au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études urbaines	52 435,00 €
- la subventions de la CDC au titre des études urbaines	33 527,00 €
- la subvention de l'ANRU concernant les études transversales du quartier de la Habette	15 000,00 €
- la subvention de la CDC concernant les études transversales du quartier de la Habette	10 000,00 €
Subventions d'investissement de la Région (contrat régional)	220 968,82 €
- la subvention des travaux d'aménagement sur la pointe de l'Île Brise Pain	105 968,82 €
- la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école maternelle du Jeu de Paume	115 000,00 €
Subventions d'investissement de l'Etat dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour une croissance verte	133 000,00 €
- la subvention pour le remplacement des menuiseries école élémentaire Félix Eboué	133 000,00 €
Subventions d'investissement de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local	283 333,00 €
- la subvention pour le programme de rénovation des charpentes des gymnases Schweitzer et Issaurat	50 000,00 €
- la subvention en faveur de la requalification du stade BrisePain	233 333,00 €
Les subventions de la Métropole du Grand Paris versées dans le cadre du Fonds d'investissement Métropolitain	192 924,00 €
- fonds métropolitain pour l'innovation numérique	22 000,00 €
- fonds métropolitain dans le cadre de la requalification de la rue de la Prairie	170 924,00 €
Autres subventions d'investissement et participations	560 733,46 €
- la subvention du SIPPAREC pour l'acquisition de véhicules électriques	6 702,50 €
- la subvention de l'Etat via le FIPD pour le système de vidéoprotection	36 000,00 €
- la subvention du Conseil régional pour le système de vidéoprotection	67 500,00 €
- la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchés par des évènements climatiques ou géologiques : crues de la Seine et de la marne en janvier / février 2018	31 726,37 €
- la participation du SIPPAREC pour l'éclairage public	280 140,59 €
- des subventions CAF pour des travaux dans les crèches municipales	138 664,00 €
Restitution des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics	30 827,03 €

La section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2020	166 050 643,00 €	168 902 996,00 €
Opérations d'ordre 2020	9 674 147,12 €	800 000,00 €
Excédent reporté 2019		6 021 794,12 €
TOTAL	175 724 790,12 €	175 724 790,12 €

1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 175 724 790,12 € contre 187 065 221 € en 2019.

Elles se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre :

- les dépenses réelles qui s'élèvent à 166 050 643 € en 2020 contre 172 145 773 € en 2019, sont en baisse de 3,54% ; une fois neutralisée les dépenses inscrites au budget 2019 liées à la restitution des compétences avec GPSEA, on constate une augmentation de 1,57 % tout en ayant déjà intégré plus de 1 millions de dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire ;
- les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 9 674 148,12 € en 2020 contre 14 919 448 € en 2019 sont en baisse de 35,16 %.

	BP 2019	BP 2020	Variation
Charges à caractère général	29 112 119,00 €	20 536 523,00 €	-29,46%
Charges de personnel	80 828 000,00 €	82 508 000,00 €	2,08%
Atténuations de produits	686 953,00 €	555 134,00 €	-19,19%
Autres charges de gestion courante	57 791 541,00 €	59 136 026,00 €	2,33%
Frais financiers	3 530 000,00 €	3 114 000,00 €	-11,78%
Charges exceptionnelles	197 160,00 €	200 960,00 €	1,93%
Total dépenses réelles	172 145 773,00 €	166 050 643,00 €	-3,54%
Virement à la section d'investissement	11 990 448,00 €	6 507 147,12 €	-45,73%
Dotation aux amortissements	2 929 000,00 €	3 167 000,00 €	8,13%
Total dépenses d'ordre	14 919 448,00 €	9 674 147,12 €	-35,16%
TOTAL	187 065 221,00 €	175 724 790,12 €	-6,06%

Au stade du budget primitif, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent par rapport à 2019 une baisse de -3,54 %.

Toutefois, au budget primitif 2019, des crédits à hauteur de 8 668 226 € inscrits en recettes et en dépenses étaient destinés à retracer financièrement la restitution des compétences restauration scolaire, propreté urbaine et hygiène publique. Afin de simplifier les circuits financiers des refacturations mutuelles entre GPSEA et la ville, les services de l'Etat ont donné leur accord sur la possibilité de déduire du montant de la compensation financière arrêtée au 31 décembre 2017 les coûts à rembourser à GPSEA. Ainsi dans le cadre de la décision modificative n°1 votée au conseil municipal d'octobre 2019, ces crédits ont été

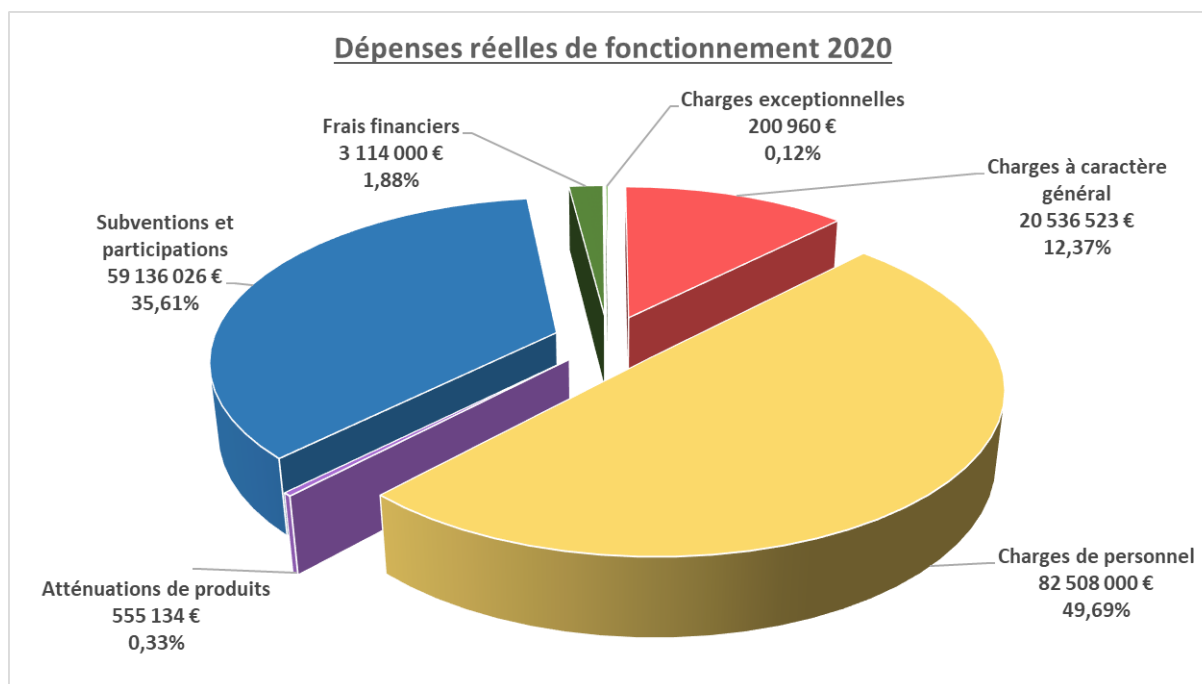
supprimés. Ainsi si on neutralise cette dépense, le montant des dépenses réelles connaît une évolution de +1,57 %.

Il convient de préciser que ce budget primitif intègre les dépenses de fonctionnement exceptionnelles directement liées à la crise sanitaire. Le montant des dépenses destinées à soutenir les personnels soignants (installation d'unités de soin secondaires et dotation de matériels de protection), protéger la population (achats de masques chirurgicaux et réutilisables en grande quantité) et les agents (masques et matériels de protection), les frais de nettoyage des locaux et autres dépenses prises en charge dans le cadre de la crise s'élèvent à plus de 1M€.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être appréhendées selon la nature de la dépense ou selon le secteur d'activité auquel sont destinés les crédits.

1.1 - Les dépenses réelles par nature

Elles s'élèvent à 166 050 643 € en 2020 contre 172 145 773 € en 2019



1.1.1 - Les dépenses à caractère général (20 536 523 € en 2020 contre 29 112 119 € en 2019)

Les dépenses à caractère général concernent principalement l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires à l'administration générale de la collectivité (fournitures, fluides, consommables, études), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) et aux dispositifs à la population. Elles intègrent également les reversements liés aux compétences communales prises en charge par GPSEA.

Après retraitement du BP 2019 des dépenses relatives aux refacturations par le Territoire, les

charges à caractère général présentent une légère hausse de seulement +0,45% par rapport au BP 2019. Elles intègrent +1 104 551 € de dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire.

Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- Les fluides (prise en compte de la moindre consommation en mars-avril)
..... 4 429 515 €
- les contrats d'entretien et les réparations effectuées dans les bâtiments municipaux, sur les voiries et réseaux divers ainsi que sur les matériels nécessaires au fonctionnement des services.....3 621 010 €
- les achats de prestations de service nécessaires à l'activité des services et aux prestations rendues aux usagers.....2 015 984 €
- les assurances multirisques relatives aux personnels, aux véhicules aux bâtiments municipaux..... 1 337 408 €
- les dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire.....1 104 551 €
- les locations immobilières et charges locatives.....981 807 €
- les frais d'alimentation des restaurants administratifs.....769 445 €
- les frais de carburants (prise en compte d'une moindre consommation pendant la période de confinement).....600 000 €
- les frais de nettoyage des locaux.....833 400 €
- les impôts et taxes diverses.....419 740 €
- les vêtements de travail281 500 €
- les locations mobilières.....229 556 €
- les frais d'affranchissement.....214 200 €

Si les impacts de la crise sanitaire consistent majoritairement en une augmentation des dépenses de fonctionnement, certaines diminutions automatiques de dépenses ont été prises en comptes dans ce budget (fluides, carburant, achat de matériel et certaines interventions sur les espaces publics).

Les dispositifs à la population sont également nombreux et sont détaillés dans la présentation fonctionnelle des dépenses réelles des services à la population.

1.1.2 - Les dépenses de personnel (82 508 000 € en 2020 contre 80 828 000 € en 2019)

Attachée à un service public de proximité de qualité, la municipalité maintient une forte présence des agents sur le terrain qui permet de répondre au quotidien aux attentes des Cristoliens. La politique de ressources humaines de la collectivité vise en outre à offrir aux agents communaux des conditions de travail et une progression de carrière favorables.

Pour 2020, les charges de personnel sont évaluées à 82 508 000 € contre 80 828 000 € en

2019, soit une augmentation +2,08% par rapport au BP 2019.

Cette évolution s'explique principalement par des dépenses supplémentaires liées aux mesures réglementaires décidées au niveau national :

- le « glissement vieillesse technicité », qui correspond à la progression mécanique des évolutions de carrières des agents publics et qui représente ainsi dans l'évolution de la masse salariale pour près de 821 000 € ;
- le « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui pour cette seconde année générera un coût supplémentaire de 200 000 € ;

1.1.3 - Les autres charges de gestion courante (59 136 026 € en 2020 contre 57 791 541 € en 2019)

1.1.3.1 - La dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée au Grand Paris Sud Est Avenir (31 437 081 € en 2020 contre 31 232 966 € en 2019)

Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) fait partie avec l'Attribution de compensation métropolitaine, qui est une recette de fonctionnement pour la commune, des flux financiers qui structurent désormais l'architecture et les relations à trois niveaux Commune-Territoire-Métropole propre à la petite couronne parisienne. Il constitue un mécanisme visant à assurer la neutralité budgétaire des situations antérieures à la mise en place de la Métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux.

La dotation individuelle à ce fonds versée par la commune à Grand Paris Sud Est Avenir est ainsi composée de trois parts :

- *la part fiscalité* pour 12 785 454 € qui correspond au produit 2015 des taxes ménage précédemment perçu par la Communauté d'Agglomération Plaine centrale actualisée chaque année de la revalorisation forfaitaire des bases ;
- *la part dotation de compensation de la part salaire (CPS)* pour 14 497 895 € ; recette historique de la CA Plaine centrale, perçue désormais par la Métropole à hauteur de 14 497 895 € et reversée à Grand Paris Sud Est Avenir via la commune et sa dotation individuelle au FCCT ;
- *la part liée à la valorisation financière des compétences transférées à GPSEA* qui s'élève à **4 153 732 €** compte tenu des transferts effectués depuis 2016, part actualisée chaque année de la revalorisation forfaitaire des bases :
 - Plan local d'urbanisme : 191 480 €,
 - Eaux pluviales : 414 040 €,
 - Gestion des équipements culturels et sportifs : 2 883 044 €
 - Voirie : 514 844 €,
 - Aménagement : 147 030 €
 - Production florale et arboricole : 3 294 €

La dotation individuelle de la commune pour 2020 s'établit donc à 31 437 081 € en augmentation de 204 115 € par rapport à 2019.

Cette hausse est due essentiellement au mécanisme d'actualisation annuel, prévu par la loi, des premiers et troisièmes parts du FCCT à hauteur du coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives de 1,2%.

1.1.3.2 - Les subventions et participations **(27 698 945 € en 2020 contre 26 558 575 € en 2019)**

Elles se répartissent en plusieurs rubriques :

- Les subventions aux associations et autres personnes de droit privé
(9 264 352 € en 2020 contre 8 917 812 € en 2019)

Cette année encore, la municipalité poursuivra sa politique de soutien fort au tissu associatif, vecteur de la solidarité et du vivre-ensemble dans notre ville. Dans ce contexte où de nombreuses associations, acteurs vivants de la solidarité, connaissent des difficultés financières, le soutien communal est plus que jamais nécessaire. Pour 2020, l'enveloppe de subventions aux associations s'élève à 9 264 352 €, la Ville octroyant ainsi son soutien à plus de 150 associations agissant dans divers domaines.

Ces attributions font l'objet d'un rapport spécifique également présenté lors de ce conseil municipal.

- La subvention au CCAS
(13 134 993 € en 2020 contre 12 382 993 € en 2019)

Au cœur de la politique de vivre ensemble et d'inclusion portée par la collectivité, les interventions du CCAS s'inscrivent dans un objectif de cohésion sociale et de solidarité envers les plus fragiles, rendue encore plus indispensable en période de crise sanitaire. Outre la poursuite de son activité en faveur de la protection et des soins aux personnes âgées, de l'accueil des enfants de soins et de l'action sociale, le CCAS accompagne les personnes dont la situation est rendue plus précaire du fait de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, le CCAS fait face à une forte diminution de ses recettes et à une augmentation de fait de ses dépenses. Ajouté à une diminution importante des recettes de l'Etat et de la CAF, cet effet implique un soutien accru de la commune au CCAS, ce qui se traduit par une augmentation de la subvention annuelle.

Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale
(1 291 000 € en 2020 contre 1 284 570 € en 2019).

Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale représentent cette année un montant de 1 291 000 €.

Elles concernent le Syndicat informatique INFOCOM94 pour 670 000 €, la Base de loisirs de Créteil pour 562 000 €, le cimetière intercommunal de Valenton et le Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire pour 13 000 € et Autolib pour 46 000 €.

- Diverses participations et subventions dont les contributions obligatoires
(4 008 600 en 2020 contre 3 973 200 en 2019).

Il s'agit principalement de l'inscription des crédits nécessaires aux contributions obligatoires de la commune aux structures suivantes :

- la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers est évaluée à 1 850 000 € pour 2020 ;
- les contributions aux écoles privées à hauteur de 682 600 € ;

- les admissions en non-valeur des créances qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public et les créances éteintes pour 100 000 €.

1.1.4 - Les frais financiers (3 114 000 € en 2020 contre 3 530 000 € en 2019)

Les charges d'intérêts des emprunts long terme sont estimées à 2 550 000 € en 2020 contre 2 750 000 € en 2019. En 2020, la charge de la dette se réduit malgré les nouveaux emprunts contractés en 2019. En effet, de par ses choix stratégiques d'indexation de taux, la commune continue de bénéficier pleinement du niveau historiquement bas des taux révisables et variables avec taux moyen de sa dette est de 1,71 % (contre 1,79% en 2019).

Les intérêts des lignes de trésorerie sont estimés à 100 000 € afin de permettre notamment à la commune de souscrire une quatrième ligne de trésorerie à hauteur de 5 000 000 € dans le cadre de cette période de crise sanitaire.

Il est, par ailleurs, inscrit un crédit de 214 000 € pour les frais financiers du SWAP contractualisé avec la banque RBS.

De plus, il est inscrit un crédit de 50 000 € pour le paiement des commissions demandées par les établissements bancaires (frais de dossier, commissions diverses) et pour envisager de poursuivre les opérations de renégociation de l'encours de dette de la commune afin d'optimiser l'encours.

1.1.5 - Les charges exceptionnelles (200 960 € en 2020 contre 197 160 € en 2019)

Elles sont constituées des provisions pour l'annulation des titres émis lors des exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale pour 40 000 €, des bourses et prix attribués pour 36 800 € et de 10 000 € pour les remises gracieuses dans le cadre de la commission des impayés scolaires et périscolaires.

Cette année est également prévue une provision de 72 000 € pour une contribution exceptionnelle au syndicat Autolib au titre des frais liés à la résiliation de la délégation de service public.

1.1.6 - Les atténuations de produits (555 134 € en 2020 contre 686 953 € en 2019)

Elles sont constituées principalement en 2019 de la contribution de la commune au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), instrument de péréquation « horizontale » entre les collectivités territoriales.

L'estimation de la contribution de la commune pour 2020 s'élève à 554 134 € en stabilité par rapport au réalisé 2019 de 553 758 €.

1.2 - Les dépenses d'ordre (9 674 147,12 € en 2020 contre 14 919 448 € en 2019)

1.2.1 - La dotation aux amortissements (3 167 000 € en 2020 contre 2 929 000 € en 2019)

La dotation aux amortissements pour 2020 s'élève à 3 167 000 € en 2020 contre 2 929 000 € en 2019.

L'amortissement contribue à la sincérité des comptes des comptes dans la mesure où il permet de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources d'autofinancement pour leur renouvellement. Il concourt au respect du principe comptable de prudence.

1.2.2 - Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (6 507 147,12 € en 2020 contre 11 990 448 € en 2019)

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement correspond à l'autofinancement. Il s'élève à 6 507 147,12 € en 2020 contre 11 990 448 € en 2019.

1.3 - Les dépenses réelles des services à la population

Elles concernent l'ensemble des dépenses des services qui œuvrent au profit de la population et des usagers du service public en termes de moyens humains, matériels, de prestations de services et de subventions aux associations.

Il vous est proposé une présentation fonctionnelle de ces dernières intégrant les dépenses de personnel.

1.3.1 - La démocratie locale et de proximité (134 810 € en 2020 contre 137 050 € en 2019)

Favoriser la pratique et l'apprentissage de la citoyenneté au sein de lieux de participation où peuvent s'exprimer ses habitants est un axe fondateur du projet politique de la Ville en faveur d'une citoyenneté vivante et active.

Pour 2020, les dépenses inscrites en faveur de la démocratie locale et de proximité s'élèvent à 134 810 € en 2020 contre 137 050 € en 2019.

Ce budget porte l'ambition de répondre aux objectifs fixés par la municipalité afin d'impulser, de mettre en œuvre et de suivre l'ensemble des actions développées autour des conseils de quartier et des conseils municipaux pour les jeunes cristoliens mais aussi soutenir la participation des habitants dans l'ensemble des projets structurants pour l'avenir de la commune.

Le déploiement de ces démarches s'articule autour de trois volets :

➤ **Les assemblées locales**

Elles concernent les jeunes cristoliens qui siègent au sein des conseils municipaux des enfants, des adolescents et des jeunes et pour lesquels des crédits à hauteur de 43 310 € sont inscrits en 2020.

Ces crédits permettront d'assurer le financement du fonctionnement de ces instances ainsi que l'intervention de prestataires extérieurs dans le cadre des différents projets portés par les conseils et les manifestations qui en découlent ainsi que l'accompagnement nécessaire des jeunes conseillers.

➤ **Les conseils de quartier et de secteurs**

Les conseils de quartiers et de secteurs disposent d'un budget de fonctionnement dont le montant global s'élève à 65 000 €. Une somme de 4 000 € est attribuée forfaitairement à chaque conseil de quartiers et de 5 000 € à chaque secteur et ce afin d'appuyer la réalisation de réunions, de projets, d'actions et d'animations.

➤ **Les actions de démocratie participative**

Ces actions sont mises en place dans le cadre de la réforme des conseils de quartiers menée en 2015 et se voient attribuer un budget de 26 500 € afin de permettre l'accompagnement de la gouvernance nouvelle des conseils de quartiers en proposant aux délégués élus et habitants et aux conseillers de quartiers des formations, des temps de sensibilisations aux outils numériques et collaboratifs.

Aussi pour 2020, plusieurs formats d'interventions en faveur d'une démocratie participative active seront consolidés :

- la mise en œuvre d'un volet participatif du budget d'investissement des conseils de quartier,
- la mise en place d'une démarche de concertation avec les habitants pour le nouveau programme de rénovation urbaine du quartier du Mont-Mesly.

1.3.2 - L'éducation

(25 312 788 € en 2020 dont 21 249 760 € de dépenses de personnel contre 28 510 879 € en 2019, 24 110 017 € hors effet restitution de compétence)

Investir et se mobiliser en faveur de l'éducation, c'est construire les fondements d'une société tournée vers l'avenir en permettant à nos jeunes concitoyens de disposer de toutes les chances de réussites.

La politique éducative de la commune reste donc une priorité municipale et le budget consacré à l'éducation et à l'entretien du patrimoine scolaire, qui s'élève en 2020 à 4 063 027 € hors masse salariale, permet à la Ville de maintenir une ambition élevée en faveur des jeunes cristoliens.

Signe fort de son volontarisme en la matière, notre collectivité poursuivra en 2020 une politique affirmée en faveur de la modernisation de l'école, l'ouverture à des activités de qualité pour tous les enfants, notamment l'usage du numérique, et de soutien au monde scolaire tout en restant soucieux de la continuité éducative.

2020 verra la phase opérationnelle de la cité éducative du Mont-Mesly se déployer. Elle concerne cinq écoles (Camus, Casalis, Habette, Orville/Jeu de Paume et Savignat) et deux collèges (Laplace et Schweitzer), le projet est structuré par trois axes stratégiques

spécifiques aux problématiques rencontrées sur le territoire :

- mieux coordonner les acteurs locaux : sur la base d'un diagnostic fin de ses dispositifs et actions déjà en place, clarifier les dispositifs proposés,
- renforcer la parentalité : remettre la famille au cœur des actions éducatives, leur ouvrir l'école et ses codes pour construire une coéducation réussie condition indispensable de « l'accrochage scolaire »,
- mieux identifier les parcours des enfants et des familles ; face au foisonnement des actions et intervenants de terrain, mieux valoriser les parcours des jeunes et partager les parcours des familles.

Les financements associés à la cité éducative, en cours de finalisation par l'Etat, seront intégrés ultérieurement.

Pour mener en 2020 les actions prévues dans le cadre de cette politique publique, la direction de l'éducation dispose d'un budget d'intervention de 2 376 681 € hors masse salariale qui comprend principalement :

➤ **Les crédits nécessaires au fonctionnement des écoles publiques**

Il s'agit principalement des inscriptions suivantes :

- l'attribution de crédits pédagogiques aux écoles publiques à hauteur de 369 000 € sous forme de dotations par élève afin de financer notamment l'achat de fournitures scolaires, 40 000 € pour permettre la location de cars pour des sorties pédagogiques et 20 600 € pour l'achat de livres ;
- l'organisation de classes de découvertes pour les élèves de CM1 et CM1-CM2 à hauteur de 470 000 € et 140 000 € pour le transport des élèves sur les lieux des classes vertes et de neige ; la politique de soutien aux activités éducatives au travers du financement d'actions pendant le temps scolaire et la pause méridienne à hauteur de 100 000 €;
- la prise en charge du fonctionnement logistique des écoles publiques à hauteur de 267 900 € avec notamment le service de restauration pour 110 500 € (hors repas),
- l'inscription de crédits à hauteur de 31 200 € dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) pour le fonctionnement des « Cafés des parents », la mise en place de suivis individuels et d'une permanence d'accès aux droits pour les familles suivies dans ce cadre (convention avec l'association Nouvelles Voies).

➤ **Les contributions obligatoires aux écoles privées**

Sous contrat d'association, les écoles privées Ozar Hatorah et De Maillé reçoivent, conformément à la réglementation, sous forme de dotation par élèves une contribution à hauteur de 682 600 €.

➤ **Le soutien aux associations et établissements à vocation éducative**

La Ville apporte son soutien aux associations et établissements qui s'impliquent dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation.

Pour ce faire, elle attribue pour 2020 :

- des subventions de fonctionnement à des associations pour 22 000 € ;

- des subventions aux coopératives des écoles publiques pour l'achat de prestations et de petits matériels et d'outillages divers à hauteur de 47 381 € ;
- des subventions aux collèges et lycées publics cristoliens pour l'organisation de leurs séjours éducatifs à hauteur de 8 447 €.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées à cette politique publique s'élèvent à 21 249 760 €.

1.3.3 - La jeunesse

(9 976 800 € en 2020 dont 9 163 330 € en dépenses de personnel contre 9 649 396 € en 2019)

Fer de lance d'une ambition continue en faveur de l'épanouissement de chacun, la politique municipale en faveur des jeunes a pour vocation de répondre aux besoins et aux attentes des Cristoliens de 3 à 20 ans en matière d'activités sportives et culturelles, de loisirs éducatifs et ludiques, de formations, d'emplois et de séjours de vacances pour les enfants de 4 à 17 ans.

Pour ce faire, la direction de la Jeunesse leur propose des structures adaptées, des animations de qualité conduites par des professionnels ainsi que des dispositifs innovants et attractifs.

Poursuivant l'objectif de responsabiliser les jeunes en leur proposant de devenir acteurs d'un projet à moyen terme au travers de différentes activités, elle gère également le bureau information jeunesse (BIJ) qui est un lieu d'écoute, d'information et de documentation ouvert à tous les jeunes ainsi qu'aux parents, enseignants et travailleurs sociaux.

Pour mener à bien l'ambition municipale des plus jeunes, elle dispose pour 2020 d'un budget qui s'élève à 813 470 €, hors masse salariale. Le déploiement de cette politique publique repose sur trois volets :

➤ **Le secteur « enfance-loisirs »**

Il organise les prestations accueils de loisirs et accueils périscolaires pour les enfants de 3 à 17 ans dans ses différentes structures : 19 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), 9 activités dans les gymnases sur le temps périscolaire et 6 durant les vacances scolaires, 25 accueils périscolaires maternels et élémentaires. Fin 2019, une nouvelle structure qui permet d'accueillir 30 jeunes a été ouverte dans le quartier des Sarrazins. Ce secteur dispose d'un budget de 565 260 €.

Le secteur « animation jeunesse »

Avec un budget de 108 800 € pour 2020, ce secteur coordonne et organise l'ensemble des dispositifs mis en œuvre en faveur des jeunes au travers notamment :

- des animations de quartier (55 300 €) : de nombreux projets sont développés :
 - « les promeneurs du net » qui vise à accompagner les jeunes sur les réseaux sociaux pour prévenir le cyber-harcèlement et travailler à des usages sécurisés du numérique
 - « jeunesse hors les murs » qui vise à aller au-devant des jeunes qui ne viennent pas spontanément dans les structures
 - « Aquavitae » qui est un projet autour de l'eau, avec une familiarisation dans la pratique de l'apnée, des activités artistiques autour de l'eau (la danse, les marionnettes et les arts visuels)

- des animations et projets jeunes (20 200 €) dans le cadre des dispositifs Passeport jeunes 8-15 ans, la carte « Avanta'Jeune » 16-20 ans, le chéquier découverte 8-15 ans, le chéquier « sorties à la carte », des stages socioculturels et des animations proposée au Club de Loisirs pour Adolescents et Préadolescents « CLAP » (11 500 €) ;
- du dispositif d'aide aux projets individuels de jeunes de 16 à 20 ans (13 400 €) qui souhaitent préparer les formations de brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), de brevet de surveillant de baignade (BSB) et de brevet de sécurité routière (BSR) ;
- de la gestion du Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour 8 400 €.

➤ **Le service commun jeunesse**

Disposant d'un budget pour 2020 de 75 860 €, ce service prend en charge principalement l'achat de prestations, alimentations, diverses fournitures et matériels pour mener les actions transversales de l'ensemble de la direction pour 20 000 € (Vis ta différence, Macadam, Tournoi 3P...) et l'organisation de mini-séjours pour 63 060 € pour près de 320 enfants et jeunes.

Enfin, les dépenses de personnels consacrées à cette politique publique s'élèvent pour 2020 à 9 163 330 €. Dans une logique de sécurisation des parcours professionnels des agents communaux, la masse salariale de la direction de la jeunesse intègre en 2020 notamment la stagiairisation de 16 vacataires.

1.3.4 - Le sport

(11 534 854 € en 2020 dont 5 289 900 € de dépenses de personnel et 4 824 054 € de subventions aux associations contre 11 330 268 € en 2019)

Distinguée par le label « ville active et sportive », Créteil soutient la pratique sportive : auprès des plus jeunes par l'intervention quotidienne des éducateurs sportifs dans les écoles et dans les structures de la jeunesse durant les vacances scolaires, ou par l'intermédiaire des associations sportives qui bénéficient de subventions de fonctionnement ou de la mise à disposition d'équipements sportifs à titre gracieux.

L'engagement singulier et remarqué de la Ville de Créteil pour le développement du sport se poursuivra d'autant plus que la ville a été labellisée « Terre de jeux » en préparation des jeux olympiques et paralympiques 2024 et qu'elle est attachée à faire vivre ce label à l'occasion de cette année olympique.

La cinquantaine d'installations sportives municipales comprenant 87 équipements accueillent grâce à des amplitudes importantes, de 7h30 à 23h pour certains, plus de 600 000 pratiquants par an. La direction des sports contribue également à l'organisation logistique d'une centaine de manifestations sportives par an et a pour mission d'assurer la gestion du patrimoine sportif à savoir une cinquantaine d'installations sportives, qui comprennent 87 équipements (salles de sports collectifs, dojos, salles polyvalentes, halle de gymnastique, espaces sportifs de proximité pour des pratiques diverses, courts de sports de raquettes...).

Le budget dédié à la politique sportive s'élève à 6 244 954 €, hors masse salariale, et se répartit entre trois principaux postes budgétaires :

➤ **Les moyens nécessaires au fonctionnement de la direction**

Pour assurer le fonctionnement des secteurs opérationnels de la direction, elle dispose d'un budget de 75 100 € qui est ventilé principalement entre :

- l'achat de petits équipements et matériels sportifs, l'entretien et la maintenance des équipements sportifs pour 53 500 € ;
- l'acquisition de prestations (initiation sur le temps scolaire à la voile avec l'île de loisirs), de petits équipements et matériels pour l'organisation et l'encadrement des animations sportives sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour 11 800 € ;

➤ **Le soutien aux associations à vocation sportive**

Ces associations à vocation sportive, qui participent au développement de la pratique sportive sur le territoire municipal, sont soutenues par la commune à hauteur de 4 824 054 €. Les principales sont l'US Créteil (plus de 9 500 adhérents au travers de 30 associations) qui anime et coordonne le mouvement sportif sur la commune et les deux clubs professionnels cristoliens la SEM SL USC Handball et la SAOS US Créteil - Lusitanos Football.

La commune contribue également au fonctionnement de l'île de loisirs de Créteil à hauteur de 562 000 €.

Par ailleurs, les dépenses de personnel de la direction des sports s'élèvent à 5 289 900 € dont notamment l'intervention d'une vingtaine d'éducateurs sportifs qui participent à la mise en œuvre du projet sportif en milieu scolaire avec l'organisation de plus 400 heures d'activités physiques et sportives par semaine en faveur des élèves cristoliens.

1.3.5 - La culture

(5 578 815 € en 2020 dont 1 494 750 € de dépenses de personnel et 3 211 275 € de subventions aux associations contre 5 737 841 € en 2019)

Levier essentiel de la cohésion sociale, la politique culturelle menée sur le territoire porte l'ambition de favoriser le développement d'une offre culturelle diversifiée et accessible à tous.

Cet engagement de la commune se traduira encore cette année par l'accompagnement de la restructuration du secteur socioculturel au gré des évolutions urbaines induit par le développement de la Ville, la mise en œuvre d'actions transversales d'éducation artistique et culturelle favorisant les partenariats avec les autres politiques publiques (Jeunesse, Éducation, Politique de la ville) et l'organisation de grandes manifestations culturelles qui participent à l'identité de la Ville et à sa cohésion.

Disposant d'un budget, pour 2020, de 4 084 065 €, hors masse salariale, pour mener des actions de coopération culturelle, soutenir le tissu associatif et favoriser l'entretien du patrimoine culturel de la commune, les interventions de la direction de la culture se manifestent dans trois principaux domaines :

➤ **L'action culturelle**

La direction de la culture coordonne et développe des projets en collaboration avec l'ensemble des partenaires culturels et socioculturels de la commune.

Son budget d'intervention s'élève à 216 650 €

La coopération culturelle vise à développer des dynamiques culturelles, en collaboration avec les équipements socio-culturels et les comités de quartiers (présentation de spectacles, développement de projets patrimoniaux...) mais aussi les partenaires associatifs et institutionnels dans la prise en compte de nouvelles pratiques artistiques : Fête de la science, temps fort du théâtre amateur, soutien aux arts visuels, parcours des ateliers d'art et aux pratiques de danse amateur. Dans le cadre de la rénovation urbaine du Mont-Mesly, la direction de la culture sera partenaire sur la Maison du projet, avec la réalisation d'une exposition sur l'histoire du quartier et sur la Cité Educative. Par ailleurs la mise en œuvre du dipbike s'amplifiera en 2020 dans le cadre de la stratégie numérique de la ville avec notamment des actions de formations auprès des enseignants (plan éducatif numérique).

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle pour 66 150 € comprennent les pratiques amateurs (Créteil en Scène et le fonds de soutien à la créativité sous le forme de subventions), les actions en faveur du jeune public en matière d'éducation artistique et culturelle (parcours arts plastiques pour les scolaires), les événements (projet d'Art Urbain - opération Urban focus) et l'accueil en résidence de plusieurs artistes, sur la base d'un appel à candidatures, dans le cadre Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

➤ **La Galerie d'arts**

La galerie d'arts poursuivra pour 2020 ses actions visant à diffuser, encourager et soutenir la création artistique contemporaine auprès de tous les publics, et en particulier le public scolaire, au service de l'éducation artistique et de la transmission des valeurs de l'histoire et de la théorie de l'art via également la pratique artistique dans le cadre des interventions sur le temps scolaire. En 2019, la galerie a réorienté ses activités en développant notamment l'art numérique au travers d'une programmation dédiée.

Les crédits consacrés à la programmation culturelle de cet équipement et la communication sur les événements qui y sont organisés s'élèvent 15 500 €.

➤ **Le soutien apporté aux équipements socio-culturels et aux associations à vocation culturelle**

La commune soutient activement les actions développées par l'ensemble des équipements socioculturels, par le biais de subventions de fonctionnement et de projets à hauteur de 2 396 045 €, et de la mise à disposition de personnel ou de locaux.

La direction de la culture continuera d'accompagner le développement de l'activité de ces structures.

Par ailleurs, vingt-cinq associations à vocation culturelle reçoivent le soutien de la Ville à hauteur de 817 330 € dans des domaines riches et variés tels que la musique, la danse, le théâtre, le cinéma et l'entretien du patrimoine culturel.

Les dépenses de personnel consacrées à cette politique publique s'élèvent à 1 494 750 €.

1.3.6 - L'action sociale

(16 344 884 € en 2020 dont 1 634 900 € de dépenses de personnel et 13 134 993 € de subvention au CCAS contre 14 516 367 € en 2019)

La politique sociale et de solidarité de la commune est portée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui anime une action générale de prévention et de développement social envers les plus fragiles. Son action, rendue plus que jamais nécessaire en contexte de crise, fait l'objet d'un soutien fort du budget communal.

Acteur attentif et indispensable de la solidarité de proximité, ce dernier délivre un panel de prestations et de services destinés à améliorer la vie quotidienne des cristoliens à chaque âge de la vie et à leur apporter un soutien dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Le budget consacré à l'action sociale pour 2020 s'élève à 16 344 884 € et se matérialise principalement par la subvention versée par la Ville au CCAS pour un montant prévisionnel de 13 134 993 €.

Ce dernier confirme l'engagement municipal en faveur de la solidarité et garantit à cet acteur de proximité les moyens nécessaires à la continuité et au développement de ses actions.

Le budget de l'action sociale comprend pour 2020 une grande partie des dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire. Les dépenses globales d'intervention sont inscrites à hauteur de 1 099 426 €.

➤ **Les interventions en faveur des personnes handicapées**

Le CCAS développe une politique d'intégration des personnes handicapées particulièrement active : des crédits d'aide sont prévus pour l'achat de matériel spécifique ou pour aider les enfants à partir en vacances dans des accueils de la Ville ou des accueils spécialisés.

Il met aussi en œuvre les moyens nécessaires (et notamment en personnel) à l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance et le secteur aide à domicile soutient également des personnes handicapées dans leur vie au quotidien. Ces efforts, notamment pour intégrer les enfants porteurs de handicap aux accueils de loisirs et aux temps périscolaires, ont été salués en 2017 par l'attribution d'un sésame AMIF de « l'accessibilité positive » dans la catégorie « Accès à la cité » à l'occasion du Salon des maires d'Île-de-France.

L'année 2019 a été marquée par le trentième anniversaire de la Charte Handicap. La séance plénière de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH) a fêté cet anniversaire.

La ville poursuivra de consolider son action au travers du rôle croissant du point d'information handicap, mis en place en 2017, et du déploiement d'actions de sensibilisation aux handicaps sensoriels (parcours sensoriel dans le noir).

En 2020, un système de transcription simultanée orale et visuelle sera installé dans les principaux points d'accueil de la Ville et du CCAS afin d'améliorer l'accueil des personnes présentant une déficience auditive.

A ces différentes interventions s'ajoutent également les travaux d'accessibilité réalisés par la commune notamment dans les équipements publics et les mises en conformité des arrêts de bus et feux tricolores. Ainsi sur les 104 carrefours du territoire communal, 76 sont désormais totalement équipés et 14 partiellement.

➤ **Les actions de prévention santé et sanitaire**

Les actions de prévention santé menées par le CCAS via le travail du conseil local de santé, qui contribue à favoriser l'intégration dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques, se poursuivront en 2020. De nouvelles actions, qui seront reconduites, ont été mises en place en 2019 : sensibilisations aux troubles psychiques pour une centaine de personnes chargées de l'accueil du public, échanges avec les cristoliens sur des thématiques choisies dans le cadre de 3 « cafés psycho » réunissant au total plus de 200 personnes.

Les actions de sensibilisation à la prévention nutritionnelle et bucco-dentaires, avec notamment l'organisation d'une journée de dépistage des caries, seront poursuivies en 2020 en lien avec le département, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et France AgriMer.

➤ **Les interventions sociales**

Rendues plus que jamais nécessaires en cette période de crise, les interventions sociales du CCAS envers les plus fragiles seront maintenues en 2020 et, ce, dans la continuité de son activité et des actions menées en 2019.

En 2019, l'action de domiciliation des personnes sans domicile fixe ont été poursuivies par le biais d'une convention passée avec l'association Emmaüs. Le fonds d'intervention pour le

Mont-Mesly mis en place en 2018 a permis d'accorder une aide aux ménages relogés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier pour leurs dépenses d'installation.

Ainsi, le service des prestations sociales, qui a pour mission de soutenir les familles les plus modestes a pu attribuer des aides afin que chaque enfant puisse participer à une activité de loisirs, sportive ou culturelle ou à un séjour éducatif organisé par son établissement scolaire. En 2019, ce sont plus de 3 000 enfants qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

Par ailleurs, des aides financières sont attribuées sur évaluation sociale pour les besoins de première nécessité (aides alimentaires d'urgence, aides vie courante, loyers, énergie). Plus de 1 600 aides ont été attribuées en 2019.

En 2020, le CCAS poursuivra également le pilotage d'un dispositif partenarial de prévention des expulsions locatives. La convention avec l'association l'APSI a de plus été renouvelée, permettant des mesures d'accompagnements sociaux liés au logement.

➤ **Le secteur de la petite enfance**

Le secteur Petite Enfance du CCAS propose des modes d'accueil aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans et gère, à ce titre, 721 places d'accueil en crèche collectives, mini-crèches, multi-accueils et multi-accueil familial. Ce secteur a été fortement mobilisé dans le cadre de la crise, notamment pour garantir l'accueil des enfants de personnels soignants.

Il conduit par ailleurs des actions pour soutenir les modes de garde individuels au travers l'accueil et l'accompagnement des personnes agréées gardant des enfants à leur domicile au sein de deux Relais Assistantes Maternelles (RAM). Les points d'information modes de garde, organisés par les RAM ont accueilli 865 parents en réunions collectives, complétées d'entretiens individuels en cas de besoin.

Les haltes garderies ont été transformées au 1^{er} janvier 2019 en multi-accueils permettant ainsi de maintenir des plages d'accueil occasionnel et de développer en parallèle des contrats d'accueil régulier à temps partiel de 2 ou 3 jours pour répondre aux besoins spécifiques de certaines familles (en insertion professionnelle, création d'entreprise, travail à temps partiel...).

Le CCAS accorde également des subventions de fonctionnement à hauteur de 200 570 € aux crèches associatives les « P'tits choux » et l'Association Franco-Allemande pour l'Animation et la Communication (AFAAC) qui proposent 60 places d'accueil.

➤ **Les prestations d'aide, de soutien à domicile, de logement et d'animation en faveur des personnes âgées**

En 2020, les interventions en faveur des personnes âgées, principalement axées sur des actions de soutien et de soins à domicile, seront poursuivies et renforcées, comme l'expérience de la crise sanitaire en démontre la nécessité.

En 2019, la politique publique en matière de solidarité envers les plus âgées a permis à 192 personnes de bénéficier de l'allocation mensuelle municipale représentant près de 80% du SMIC pour une seule personne et 125 % pour un couple

35 000 heures d'aides à domicile ont été réalisées. En parallèle, le service de soins infirmiers à domicile, composé d'aides-soignantes et d'infirmières apporte des soins et prestations de nursing, sur prescription médicale. Ainsi, 103 personnes ont été prises en charge en 2019, représentant plus de 21 000 interventions annuelles.

Les animations et activités de loisirs adaptées aux séniors pratiques sportives, culturelles, sorties, spectacles, ateliers, mémoire sont très fréquentées. Ainsi 3 créneaux supplémentaires ont été ouverts pour l'année 2019-2020 pour la marche en forêt, la gymnastique et le yoga. Cinq séjours de vacances seront proposés aux retraités.

Les actions d'animation (1 500 participants au banquet du nouvel an, 5 968 colis distribués) et la fourniture d'une offre de qualité en matière d'hébergement au sein des quatre résidences pour personnes âgées (243 logements dont 211 de type F1 et 32 de type F2) seront également maintenues en 2020.

1.3.7 - La prévention et la sécurité
(10 358 055 € en 2020 dont 7 946 100 € de dépenses de personnel contre 9 121 930 € en 2019)

Retraçant les priorités de la municipalité, le budget 2020 est marqué par un effort particulier sur les politiques de sécurité et de tranquillité publiques, tant en crédits d'investissement que de fonctionnement conformément à la stratégie communale de sécurité qui poursuit les objectifs suivants :

- Le renforcement des actions de prévention ;
- La préservation de la qualité des espaces publics grâce à l'action des gardes urbains et la mise en place d'un système de signalements ;
- Des aménagements de l'espace public favorisant la sécurité ;
- La poursuite du déploiement de la vidéo-protection sur le territoire communal

Ainsi, les dépenses de fonctionnement de cette politique publique intègrent la poursuite de l'extension de la vidéoprotection et un renouvellement de la maintenance de l'ensemble du parc de caméras existant avec une modernisation du réseau de sécurité des parkings.

Le budget de fonctionnement de la prévention –sécurité intègre également les missions traditionnelles de la direction Prévention-sécurité qui assure la surveillance d'un nombre croissant de sites et d'activités : près de 200 bâtiments communaux, les sorties d'écoles, le stationnement, la circulation, les marchés forains, les manifestations sportives et culturelles qui se déroulent sur la commune, l'accueil et le filtrage de l'Hôtel de Ville. Elle est aussi en charge de 8 parkings publics, ainsi que de la gestion des objets trouvés et de l'enlèvement des véhicules épaves.

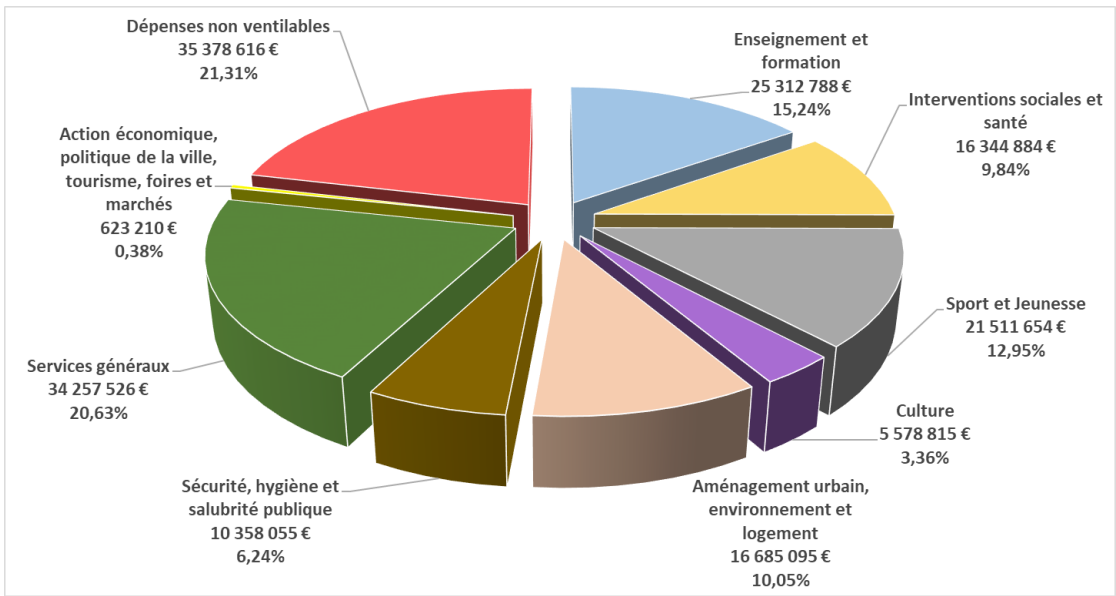
Le budget de fonctionnement lié à la prévention-sécurité, qui s'élève pour 2020 à 219 650 €, comprend ainsi principalement :

- l'entretien des barrières de péage et des bornes escamotables pour 85 000 € ;
- la maintenance du système de vidéo-protection pour 25 000 €.
- la maintenance des horodateurs pour 15 000 € ;
- le recours aux services de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.) qui, après conventionnement, assure pour le compte de la collectivité la notification des avis de paiement du forfait post-stationnement ainsi que le recouvrement des produits pour 22 000 €.

Par ailleurs, en 2020, 1 850 000 € sont prévus pour la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées à la prévention sécurité menée s'élèvent à 6 986 030 € intégrant la création des postes de gardes urbains.

Répartition des dépenses réelles par fonction (166 050 643 €)



2 - Les recettes de fonctionnement et l'équilibre

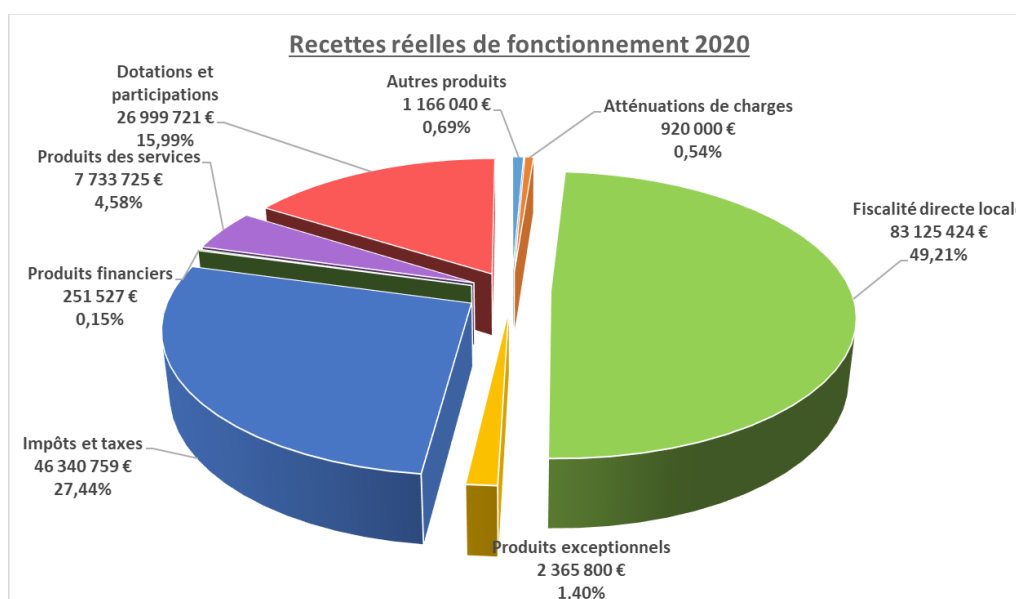
Les recettes de l'exercice 2020 s'élèvent à 175 724 790,12 € contre 187 065 221 € en 2019.

Elles se composent de recettes réelles, de l'excédent de fonctionnement reporté et des recettes d'ordre :

- les recettes réelles qui s'élèvent à 168 902 996 € en 2020 contre 177 515 954,36 € en 2019, sont en baisse de 4,85% . En neutralisant les recettes inscrites au budget 2019 liées à la restitution des compétences avec GPSEA, on constate une quasi stabilité des recettes réelles de fonctionnement (+ 0,03%). Cette évolution limitée des recettes s'explique essentiellement par l'impact de la crise sanitaire qui a généré une perte de recettes potentielles estimée à plus de trois millions d'euros.
- la reprise de l'excédent de fonctionnement en 2020 s'élève à 6 021 794,12 € contre 8 749 266,64 € en 2019 ;
- les recettes d'ordre s'élèvent à 800 000 € en 2020 comme en 2019.

	BP 2019	BP 2020	Variation
Produits des services	17 860 426,00 €	7 733 725,00 €	-56,70%
Fiscalité directe locale	80 860 362,00 €	83 125 424,00 €	2,80%
Impôts et taxes	46 928 759,00 €	46 340 759,00 €	-1,25%
Dotations et participations	26 460 607,00 €	26 999 721,00 €	2,04%
Autres produits	1 248 800,36 €	1 166 040,00 €	-6,63%
Produits financiers	280 000,00 €	251 527,00 €	-10,17%
Produits exceptionnels	3 047 000,00 €	2 365 800,00 €	-22,36%
Atténuations de charges	830 000,00 €	920 000,00 €	10,84%
Total recettes réelles	177 515 954,36 €	168 902 996,00 €	-4,85%
Recettes d'ordre	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00%
Total recettes d'ordre	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00%
Excédent de fonctionnement reporté	8 749 266,64 €	6 021 794,12 €	ns
TOTAL	187 065 221,00 €	175 724 790,12 €	-6,06%

Répartition des recettes réelles par nature (168 902 996 €)



2.1 - Les produits des services et du domaine (7 733 725 € en 2020 contre 17 860 426 € en 2019)

En 2019, tout comme en dépenses était intégré en recettes le reversement effectué par le Territoire GPSEA au titre des restitutions de compétences hygiène publique, propreté urbaine et restauration scolaire pour 8 668 226 €.

En 2020, les produits des services et du domaine sont fortement impactés par la crise sanitaire. Dans un souci de sincérité, le budget 2020 intègre d'ores et déjà la baisse de recettes liée à la fermeture des écoles, des structures périscolaires et des équipements sportifs ainsi que les mesures de pouvoir d'achat en faveur des familles. Les recettes fiscales (droits de mutations, taxe de séjour, taxe sur la publicité et droits de voirie) connaissent également une diminution substantielle.

Ces recettes proviennent des différentes prestations facturées par la commune à ses usagers et ses partenaires. Elles sont constituées principalement :

- des produits issus de la participation des familles aux frais de restauration scolaire et aux séjours de classes découvertes en fonction de leur quotient familial (2 811 000 € en 2019) 1 670 000 €
- du remboursement des personnels communaux mis à disposition à Créteil-Habitat-SEMIC pour 277 000 € et à Grand Paris Sud Est Avenir pour 1 471 000 €..... 1 748 000 €
- des produits issus de la participation des familles à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), à l'accueil périscolaires et aux centres de vacances (1 583 200 € en 2019)..... 1 510 700 €
- des produits issus de la facturation des prestations du service parcs et jardins (770 000 € en 2019)..... 665 000 €

- des produits issus de la fourniture de repas aux personnels municipaux au sein des restaurants administratifs.....245 000 €
- des produits issus de la gestion des parkings municipaux et des places de stationnement.....275 000 €
- des produits issus de l'occupation des équipements à vocation sportive tels que les salles de sports et les gymnases (210 000 € en 2019) 174 000 €
- du remboursement des frais de prises de carburant et de réparation des véhicules, des frais d'affranchissement, des charges locatives de ses locaux par le CCAS.....128 720 €
- de la redevance d'occupation du domaine public versée par la société People & Baby dans le cadre de la gestion, en délégation de service public, de la crèche des Abeilles.....120 000 €

2.2 - Les recettes de la fiscalité indirecte (46 340 759,00 € en 2020 contre 46 928 759 € en 2019)

La diminution de -1,25% des recettes de la fiscalité indirecte locale est liée directement à la crise sanitaire et concerne les droits de mutations, la taxe sur la publicité extérieure, la taxe de séjour, la taxe sur la consommation finale d'électricité :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 2 200 000 € contre 2 600 000 € au BP 2019.
- la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 990 000 € (1 100 000 € en 2019)
- la taxe locale sur la publicité extérieure pour 275 000 € (361 000 € en 2019)
- la taxe de séjour pour 100 000 € contre un réalisé 2019 de 304 537,53 €.

Les autres recettes de la fiscalité indirecte sont :

- l'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM) versée par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 37 291 759 en 2019. Cette ACM, qui est figée afin d'assurer la neutralité budgétaire par rapport aux équilibres financiers antérieurs à la création de la Métropole, est composée de deux parts :
 - *l'attribution de compensation* historiquement versée par Plaine Centrale, à hauteur de 22 805 007 € qui correspond à la différence entre les recettes (principalement l'ancien produit de taxe professionnelle) et les charges transférées depuis la création de l'ex-communauté en 2001 minoré de 11 143 € au titre des charges transférées à la Métropole du Grand Paris suite aux transfert des compétences Environnement, Développement économique et Aménagement d'intérêt Métropolitain.
 - *la dotation de compensation de la part salaire*, recette historique de la CA Plaine centrale, perçue désormais par la Métropole à hauteur de 14 497 895 € et reversée à Grand Paris Sud Est Avenir via la commune et sa dotation individuelle au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

- du Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) estimé pour 2020 à 5 320 000 € contre 5 320 000 € au BP 2019 et 5 108 822 € notifié en 2019.

2.3 - Les dotations et participations (26 999 721 € en 2020 contre 26 460 607 € en 2019)

2.3.1 -La dotation forfaitaire (11 000 307 € en 2020 contre 11 095 000 € en 2019)

Contrairement au discours gouvernemental, la dotation forfaitaire de la commune subira cette année encore une nouvelle baisse, compte tenu de la ponction visant à financer la croissance des dotations de péréquation verticale. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation de la population recensée au titre de 2020 (base 2017), qui s'établit à 91 120 habitants, contre 90 052 en 2019.

Aussi, la dotation forfaitaire notifiée pour 2020 s'élève à un montant de 11 000 307 € contre 11 095 000 €.

Au total, et en cumulé, ce sont près de 39,8 millions d'euros de recettes que la Ville n'a pas perçu dans le cadre de cette politique depuis 2014.

2.3.2 -Les dotations de péréquation verticale (8 023 561 € en 2020 contre 7 695 000 € en 2019)

➤ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale notifiée pour 2020 s'élève à un montant de 6 470 392 € en 2020 contre un réalisé de 6 195 564 € en 2019 (montant notifié).

Cette majoration de 274 828 €, s'explique par la réforme menée par le Gouvernement fin 2016 qui a amélioré l'efficacité péréquatrice de ce dispositif permettant ainsi à la commune de bénéficier pleinement de l'augmentation de l'enveloppe nationale des dotations de péréquation verticale décidée en loi de finances pour 2020.

➤ La dotation nationale de péréquation

La dotation nationale de péréquation (DNP), qui a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004, est l'un des mécanismes de péréquation verticale versée par l'Etat.

Le montant notifié pour cette dotation pour 2020 pour la commune s'élève à 1 553 169 € contre un réalisé de 1 490 357 € en 2019.

2.3.3 -Les autres participations ou dotations (7 975 853 € en 2020 contre 7 563 138 € en 2018)

Elles comprennent, notamment :

- la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes d'habitation notifiée par les services de l'Etat à hauteur de 2 988 761 €;
- la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes foncières, notifiée par les

services de l'Etat à hauteur de 303 297 € ;

- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF qui bénéficiera d'une inscription pour 2020 de 2 450 073 € dont notamment 1 745 000 € pour le volet enfance, 557 232 € au titre de la jeunesse, 147 841 € au titre de la culture, du sport et de la formation.
- la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la CAF estimée à 983 850 € ; La caf a décidé de neutraliser les périodes de fermeture liées à la crise sanitaire.
- le versement du FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries éligibles réalisées au titre de 2019, pour 67 000 € ;
- la dotation de l'Etat pour les titres sécurisés est estimée à 92 000 €;
- la dotation de l'État pour le recensement notifiée à 16 292 € pour 2020.

2.4 - Les recettes réelles diverses (4 703 367 € en 2020 contre 5 405 800,36 € en 2019)

Appartiennent à ces recettes les produits de gestion courante (produits des locations, revenus des immeubles, redevances des concessionnaires) pour 1 166 040 €, les atténuations des charges (rabais, ristournes, remboursements de charges et rémunérations) pour 920 000 €, les produits financiers (recettes liées à un contrat de SWAP) pour 251 527 € et 2 365 800 € de produits exceptionnels, dont 2 300 000 € en boni de liquidation repris par anticipation sur la ZAC des Sarrazins.

La prévision budgétaire pour la concession des marchés a été ajustée à la baisse au vu de la fermeture des marchés pendant la période de confinement (-100 000 pour atteindre 370 000 €).

2.5 - Les recettes d'ordre (800 000 € en 2020 contre 800 000 € en 2019)

Les recettes d'ordre de fonctionnement comprennent une inscription budgétaire de 200 000 € relative à la valorisation des travaux effectués en régie et une inscription de 600 000 € relative au dispositif de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipements.

2.6 - La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2019 (6 021 794,12 € en 2020)

L'exécution du budget de fonctionnement 2019 fait ressortir un excédent de clôture de 18 734 227,89 €.

Après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement et des reports, le résultat de fonctionnement restant à affecter s'élève à 6 021 794,12 €.

Cette reprise anticipée de 6 021 794,12€ en recettes de fonctionnement dans le cadre du budget primitif est effectuée au vu du compte de gestion 2019 et de la fiche de résultat validés par le comptable public.

Cette affectation sera soumise à l'approbation du conseil municipal à l'issue du vote du compte administratif 2019 lors d'un prochain conseil municipal.

2.7 - La fiscalité directe (83 125 424 € en 2020 contre 80 860 363 € en 2019)

Les recettes liées à la fiscalité directe de la commune, et principalement celles liées à la taxe d'habitation, seront marquées pour les années à venir par de fortes incertitudes avec notamment de la Loi de Finances initiale de 2019 qui confirme la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à horizon 2020.

Alors que depuis 2018 un mécanisme de dégrèvement progressif de la taxe d'habitation a été mis en place afin de dispenser d'ici 2020, sous condition de ressources, 80% des ménages du règlement de cette taxe sur leur résidence principale, l'Etat s'est engagé à prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions en 2017.

En tout état de cause, pour 2020 tout comme en 2019, le budget a été construit sur l'hypothèse de la neutralité de cette mesure pour les finances municipales et du maintien du niveau du produit fiscal de la commune, l'Etat se substituant aux contribuables dégrévés.

La révision forfaitaire des valeurs locatives a été différenciée selon la taxe concernée, +1,2 % pour les taxes foncières, 0,9 % pour la taxe d'habitation, contre 2,2 % en 2019.

Il est à noter le dynamisme physique de l'évolution de la base de taxe d'habitation (+ 0.92%), signe d'un dynamisme fiscal qui s'inscrit en cohérence avec le développement urbain et l'attractivité de la commune.

Ainsi, pour 2020, les bases fiscales prévisionnelles notifiées par l'Etat, conformes aux prévisions indiquées dans le rapport d'orientations budgétaires, sont les suivantes :

	Bases réelles 2019	Bases prévisionnelles 2020	Variation (en %)
Taxe Habitation	135 609 007 €	138 072 000 €	1,82%
Taxe Foncier Bâti	152 530 010 €	154 298 000 €	1,16%
Taxe Foncier Non Bâti	182 394 €	182 700 €	0,17%

Ce dynamisme est, notamment, le fruit du travail mené depuis des années par la municipalité pour offrir à son territoire des projets ambitieux visant au développement des infrastructures de transports, à la construction d'équipements publics structurants pour ses habitants ainsi qu'à la rénovation et le renforcement du parc immobilier, comme le développement du secteur de la pointe du Lac en est l'illustration. Il s'est récemment traduit par les choix d'implantation de grandes entreprises, comme dernièrement Valeo, sur le territoire communal.

Dans la continuité des choix effectués depuis 2017 et dans une démarche volontariste de préservation du pouvoir d'achat des Cristoliens, il vous est proposé, cette année encore, de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Ainsi, les taux proposés au vote demeurent les suivants :

	Taux 2019	Taux 2020	Variation (en %)
Taxe Habitation	29,36%	29,36%	0%

Taxe Foncier Bâti	27,54%	27,54%	0%
Taxe Foncier Non Bâti	51,35%	51,35%	0%

Le produit attendu pour 2020 est de 83 125 424 € contre 80 860 362 € en 2019 :

	Produit fiscal 2020 (en €)
Taxe Habitation	40 537 939 €
Taxe Foncier Bâti	42 493 669 €
Taxe Foncier Non Bâti	93 816 €
TOTAL	83 125 424 €

Il vous est, par conséquent, proposé :

- d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2020 ;
- de fixer le taux d'imposition des taxes sur les ménages pour l'année 2020 de la manière suivante :
 - Taxe sur le foncier bâti : 27,54% ;
 - Taxe sur le foncier non bâti : 51,35% ;
- de fixer l'enveloppe d'emprunt que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à 14 940 000 € ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale à hauteur de 13 134 993 € pour 2020 ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil de 50 000 € ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Espace Martin Luther King de 500 000 € ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Union Sportive de Créteil de 8 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher tous types de subventions pour le financement des opérations prévues au budget ;
- et d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 à hauteur de 6 021 794,12 € à la section de fonctionnement.